



Conseil Syndical du 24 novembre 2025

Présents : Michèle LAMBERT, Monique MICHAUD, Samuel TOUTAIN, Nathalie POCHAT, Nicole PARIS, Allison MUGNIER, Christiane MOUCHET et Olivier ROGNARD.

Présentation Hervé GOUARD :

Chautagne'Pass :

Echanges sur la participation du SIVSC sur les bons (en fonction du QF) qui doit être nominative pour un enfant ou un jeune.

6 associations sollicitent par les familles

- FC Chautagne
- ASCEC
- Karaté Club
- ALCC
- Chautothèque : adhésion unique / famille donc participation refusée
- Teintes et talents

Subvention Mission Locale : Organisation du Forum des jobs d'été.

Valorisation de cette action et soutien à cette association au travers une subvention de 500€.

Hervé GOUARD se met en lien avec les responsables de la Mission Locale pour construire une convention et la construction du prochain Jobs d'été 2026.

Question sur le recrutement de l'animateur jeunesse : état des lieux sur le fonctionnement de l'ALCC.

Les explications du service Jeunesse du département ont été très claires pendant le COPIL CTG et CTJ, sur les places du SIVSC et de l'ALCC. Nous sommes pilotes afin d'assurer la gouvernance de la politique jeunesse et il nous faut donner un cahier des charges à l'ALCC.

Un travail est à mener conjointement avec le service Jeunesse du département et l'ALCC pour avancer sur cette politique jeunesse territoriale

et rendre cohérente les actions et les informations disponibles sur le territoire pour les jeunes chautagnards et leurs familles.

Secrétaire de séance : Saint Pierre de Curtille – Samuel TOUTAIN.

Validation du dernier Compte rendu du dernier CS : validé à l'unanimité.

Décision Modificative :

Ajustements nécessaires sur les amortissements à faire en cette fin d'année car deux biens ne sont pas inscrits : Cuisine équipée et agencement des placards.

Inscription des opérations au chapitre 65 : 14500€ (Concerto et Subvention Mission Locale)

Votée à l'unanimité

Délibération pour la subvention de 500 € pour la Mission Locale, pour l'organisation du Forum des jobs en avril 2025.

Votée à l'unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire :

Le BP 2026 sera voté le 15 décembre.

Vote du CA avant fin juin 2026

Vote d'un BS 2026 pour réintégrer les résultats.

Temps forts de l'année 2025 :

- Formation des coordinateurs : la formation a duré une année et doit permettre une évolution des pratiques. La coordination jeunesse est à développer, le positionnement du coordinateur est confus. Le COPIL CTG et CTJ a montré les pistes d'évolution possible.
- Festival « Tout l' Amour ?!... »
- Changement de logiciel métier : suppression des régies (création des comptes des familles doit être très précis)
- Vigne pédagogique

Investissement :

Construction de la pergola

Construction de la micro-crèche

Projet sur 2026 :

Centre de Loisirs : Accueil d'un groupe d'enfants de 12 places - 11/12 ans

Nouvelle tarification avec le passage à l'Option 7 : Facturation unique qui permet aux familles de voir le coût de l'ensemble des prestations demandées.

Ouverture de la micro-crèche « La cabane des Lutins »

Réflexion sur les locaux de Ruffieux

RPE : adaptation si accueil des assistantes maternelles de Motz : Convention en attente de signature.

La dette du SIVSC est à réévaluer, certains prêts se terminent, mais le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer la construction de la Micro crèche dans l'attente de la perception des subventions accordées.

Questions diverses :

Chauffage en panne à l'Espace de Fortis : la situation est actuellement problématique pour les activités du RPE et du CDL. Le problème avait été signalé au printemps à la mairie de Serrières par la directrice du Centre de Loisirs.

Inscription à la micro crèche : le Numéro Unique permet d'orienter toutes les familles vers le Guichet Unique. Un article a été fait dans le dernier magazine du SIVSC pour redonner tous les détails aux secrétaires des communes.

Camping et Restaurant de St Pierre de Curtille : la gestion de ces deux établissements est confiée à deux couples différents. Le restaurant va pouvoir rouvrir en 2026, il sera géré par un couple expérimenté qui s'installe sur la commune. Ce dernier aura besoin d'utiliser les services de la Micro crèche (naissance prévue).

Levée de séance : 21H15